

## **Un statut et de nouvelles missions pour 20 % des AESH : ces propositions ne répondent pas aux revendications !**

Un groupe de travail « AESH » s'est réuni le mercredi 20 mai 2026. Il avait pour objet de rendre compte d'un rapport conjoint de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche et de l'inspection générale des affaires sociales sur le « *rôle et missions des AESH* ».

### **Un soutien total à la politique d'inclusion systématique et forcée**

Ce rapport s'inscrit totalement dans l'acte 2 de l'Ecole inclusive combattu par la FNEC FP-FO. Il prévoit « *un nouveau cap à la mise en œuvre réelle de la loi de 2005, en priorisant le cap de l'accessibilité.* » L'objectif est ainsi de mettre plus d'« accessibilité » (du conseil et du « coaching », notamment via les PAS, Pôles d'Appui à la Scolarité, des ressources pédagogiques, parfois du matériel...) et moins de « compensation » (des moyens humains pour prendre en charge les élèves : enseignants spécialisés, éducateurs spécialisés, AESH...)

Il indique ainsi qu'il faut « *outiller les enseignants par la formation initiale, l'appui en ressources dédiées (métiers de l'accessibilité), le soutien aux PAS et évaluer les directeurs d'établissement/proviseurs sur l'atteinte d'objectifs sur leur projet d'accessibilité.* »

Il soutient le principe du « *service médico-social à l'Ecole* » donc le démantèlement programmé des établissements sociaux et médico-sociaux avec leur externalisation.

### **Remettre en cause l'aide individualisée et réduire le nombre d'AESH**

Concernant les AESH, hormis quelques vœux pieux (revalorisation de la grille des AESH, privilégier les affectations à l'année...), les préconisations du rapport sont plus qu'inquiétantes :

- Il faut « *privilégier une approche portée sur l'adaptation collective de la classe plutôt que sur l'aide individualisée* »
- « *Le dispositif des AESH incarne le modèle de l'accompagnement humain précaire* » [à qui la faute !]
- « *L'effet écran [c'est-à-dire la présence d'une AESH en aide individualisée] constitue un frein au développement des apprentissages* »
- Il faut « *clarifier le décompte des heures connexes en veillant au suivi de leur utilisation pour la formation* » [les AESH sont trop payées... Elles peuvent bien effectuer des formations sur leur temps hors classe !]
- Il faut *valoriser et sécuriser la fonction d'AESH référente.*

### **Un « statut » pour 20 % des AESH qui deviendraient « assistantes d'accessibilité »**

Concernant le Statut, le rapport écarte d'un revers de main la « *fonctionnarisation générale* » et indique : « *sans polyvalence ou extension du temps de service (sur le périscolaire ou l'extra-scolaire), l'AESH dans sa fonction d'accompagnant ne peut exercer à temps complet.* » [Et pourquoi donc ? Les statuts particuliers existent !]

Le rapport préconise une piste alternative : « *création d'un corps d'« assistant d'accessibilité », fonctionnaires de catégorie B à temps plein (1607h/an), avec un temps d'accompagnement des élèves (non pas de manière individuelle mais dans un service à la classe) et d'autres missions en complément*

*(mise en œuvre de l'ensemble des techniques et méthodes concourant à la réalisation des missions d'accessibilité, par exemple responsables du bon fonctionnement du matériel adapté, de l'encadrement des AESH et de leur formation, et de l'assistance aux professeurs dans les travaux d'accessibilité.) »*

L'entrée au sein du corps se ferait par concours mais seulement pour une partie des AESH... L'administration a précisé oralement que cela ne concernerait que 20 % des AESH.

Et pour les 80 % qui restent ? « *Maintien d'AESH contractuels [toujours à temps partiel imposé donc toujours sous payées] pour exercer la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap afin de maintenir un recrutement au fil de l'eau.* » Inacceptable !

Cette fonction d'assistant d'accessibilité serait chapeauté par une autre nouvelle fonction : le « *conseiller principal accessibilité (CPA), responsable du développement de l'accessibilité au sein de la circonscription ou de l'EPLE, avec autorité fonctionnelle sur les personnels ressources de l'école inclusive (notamment ERSEH, formateurs, personnels RASED et AESH), en lien avec le PAS.* »

**La FNEC FP-FO considère ces annonces comme extrêmement dangereuses ! Elles ne répondent en rien aux revendications des personnels !**

Le ministère a indiqué ne pas avoir encore statué et souhaite poursuivre les concertations. Un nouveau groupe de travail est prochainement convoqué.

La FNEC FP-FO a indiqué pour sa part son refus des propositions provocatrices contenues dans ce rapport et a réaffirmé ses revendications concernant les AESH :

- **un vrai statut de fonctionnaire pour toutes les AESH à 24 heures temps plein**
- **l'augmentation immédiate des salaires des AESH**
- **l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation**
- **la subrogation immédiate**
- **l'octroi effectif des jours de fractionnement.**

Montreuil, le 21 mai 2026